

Critères d'attribution

Subvention de Fonctionnement

Associations Sportives (Clubs)

- ✓ Présence d'un projet sportif sur au moins 1 ans.
 - Justificatif : Le Projet devra être explicité directement dans le document CERFA.
 - Politique CCMR : Encourager les associations à porter des projets et se structurer pour accueillir au mieux leurs adhérents.

- ✓ Niveau d'évolution des équipes Séniors (par équipe inscrite en compétition officielle sur l'année N):
 - Justificatif : Le niveau de chaque équipe devra être justifié (article de presse, site internet officiel de la fédération ligue, comité, district...)
 - Politique CCMR : Récompenser le meilleur niveau possible des équipes qui donne une image positive de notre territoire.

- ✓ Aide au déplacement :
 - Par équipe engagées en compétition officielle (Minimum 5 joueurs si groupement).
 - Justificatif : Chaque équipe engagée en compétition jeune et adulte devra être justifié (article de presse, site internet officiel de la fédération ligue, comité, district...)
 - Politique CCMR : Soutenir les associations qui se déplacent loin afin de représenter au mieux leur association et notre territoire.

- ✓ Promotion du Sport au travers de manifestations organisées par l'association
 - Justificatif : au moins une manifestation de la promotion du sport et/ou de votre association devra être justifiée par un article de presse écrite, internet, un dépliant de communication, etc...
 - Politique CCMR : encourager les associations à promouvoir leurs associations et leurs activités.

- ✓ Ecole de Sport : école de sport active pour au moins 10 enfants (séances d'entraînement, stage, etc...).
 - Justificatif : Article de presse, site internet...
 - Politique CCMR : Encourager les associations à favoriser les activités pour le public jeune.

- ✓ Nombre de licenciés de la fédération:
 - Justificatif : Listing officiel fédération, ligue, comité, district, etc...
 - Politique CCMR : Encourager les associations à favoriser les activités pour le public jeune. Encourager les personnes adultes ou jeunes à s'engager dans les associations sportives.

- ✓ Formations sportives des bénévoles ou professionnels :
 - Justificatif : documents officiels fédération, ligue, comité, district, etc... (facture, état de présence en formation...)
 - Politique CCMR : Encourager les associations à former leurs éducateurs, leurs bénévoles ou salariés.

- ✓ Frais d'arbitrage :
 - Justificatif : Factures officiel fédération, ligue, comité, district, etc...ou autres documents officiel pouvant justifier des frais d'arbitrage.
 - Politique CCMR : Soutenir les associations dans leurs plus grosses dépenses.

Associations Sportives Multisports (Ecoles - Collèges)

✓ Nombre de licenciés de la fédération:

- Justificatif : Listing officiel fédération, ligue, comité, district, etc...
- Politique CCMR : Encourager les associations à favoriser les activités pour le public jeune. Encourager les personnes adultes ou jeunes à s'engager dans les associations sportives.

Conditions Générales:

- Ces critères ne donnent qu'une estimation, ils restent conditionnés par l'enveloppe globale attribuée par la CCMR pour les associations, ils peuvent donc être modifiés en cas de besoin.
- Les subventions ne pourront être attribuées que si l'activité de l'association (compétition régulière...) a lieu sur le territoire de la CCMR.